

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement à caractère personnel.

N° W21-789216

Cover

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule : 0903 Société : 179702			
<input type="checkbox"/> Actif		<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e) <input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : M. Ben Haddouch Lahcen			
Date de naissance : 5/01/1943			
Adresse : 22, Rue Darissa N° 5 Agdal RABAT			
Tél. : 0537775224		Total des frais engagés : 1595,10 Dhs	

Cadre réservé au Médecin

DR. KENZA BERRABA ALLAL
 RHUMATOLOGUE
 Appt. 9, 10m. 12, Angle Av. Abtal
 Rue Oued Ziz, Agdal - Rabat

Tél.: 05 37 77 05 24-GSM : 0661 45 55 79
~~21/09/2023~~

Nom et prénom du malade : GHIZOULI GHIZLAFF Age: 66 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : OP

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ICARAI

Le : 21/09/2023

Signature de l'adhérent(e) :



EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie AZ-ZAHRA Dr. Bensouda Mohammed Oussama NPIF : 102012978 7 bis, r ^e Oued Roman, Hay Al Inbia Casablanca - Tél./Fax : 05 37 80 71 00	21/09/23	1295,10

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Dr. Kenza BERRADA RHIZIOUAL
Spécialiste en Rhumatologie

Diplômée de la Faculté de Médecine de Rabat
 Diplômée en échographie Ostéo-articulaire - Grenoble
 Ancien médecin à l'Hôpital El Ayachi - Salé
 Podologie et ostéopathie



الدكتورة كنزة بربادة غزيرول
 اختصاصية في أمراض الروماتيزم
 كلية الطب بالرباط
 دبلوم في الفحص بالصدى للمفاصل واللوكار - غرونوبل
 طبيبة سابقة في مستشفى العياشي بسلا
 علاج الأرجل - تقويم العظام

SURGAM 200MG
 CP SEC B20
 P.P.V : 55DH40
 PER.07-2026007
 6 118000 060857

Ghizlane GHAZOULI

ORDONNANCE Le 21/09/2023

• ADRONAT CO 70MG B4 COMP

un cp / sem le matin à jeun avec un grand verre d'eau et rester assise 1/2 h. traitement de 3 mois

• PANALGIC CO 500MG/50MG B16 COMP

un cp 3 fois par jour pendant 3 mois

• CIVASTINE CO 20MG B30 COMP

un cp /jour pendant 3 mois

• SURGAM CO 200MG B20 COMP

un cp deux fois par jour pendant 20 j

• OTOSAN SPRAY NASAL FORTE 30ML

un spray 2 fois par jour

• D CURE AB FORTE SOLUTION HUILEUSE BUUVABLE B3 AMPOULES BUUVABLES

une amp par mois pendant 3 mois



SURGAM 200MG
 CP SEC B20
 P.P.V : 55DH40
 PER.07-2026006
 6 118000 060857

E. FORTE

ulies buvables

PPV: 49,60 DH
 LOT: 23B09
 EXP: 02/2026

Pharmacie AZ-ZAHRA
 Bensouda Mohammed Oussama
 INPE : 102012978
 Qued Roman, Hay Al Inbiat
 Tél/Fax : 05 37 80 71 00

DR. KENZA BERRADA RHIZIOUAL
 RHUMATOLOGUE
 Apt. 9, Imm. 12 Angle Av. Ablal
 Rue Oued Zid Agdal - Rabat
 Tel: 05 37 77 05 24 - E-mail: Dr.Berrada@outlook.com ICE: 001706837000004 - IF: 15280831 - INPE: 101165850

إقامة ابن البشير رقم 12، شقة رقم 9 - زاوية شارع الابطال وزنقة وادزيز، أكدال - الرباط
 Résidence bel bachir N° 12 Appt N° 9- Angle Avenue Al Abtal et Rue Oued Zid Agdal - Rabat
 Tél : +212 5 37 77 05 24 - E-mail : Dr.Berrada@outlook.com ICE : 001706837000004 - IF : 15280831 - INPE : 101165850

PPV 176DH00
PER 03/26
LOT M757

LOT 221226
PPV 15.00

PPV 97DH61
PER 05/25
LOT M1518

PPV 176DH00
PER 03/26
LOT M757

PPV 97DH61
PER 05/25
LOT M1518

PPV 176DH00
PER 03/26
LOT M757

LOT 230737 2
EXP 02 2025
PPV 15.00

PPV 97DH61
PER 05/25
LOT M1518

LOT 230737 2
EXP 02 2025
PPV 15.00

LOT 230813 1
EXP 02 2025
PPV 15.00

LOT 230737 2
EXP 02 2025
PPV 15.00

LOT 230813 1
EXP 02 2025
PPV 15.00

LOT 230238
EXP 12 2024
PPV 15.00

LOT 230813 1
EXP 02 2025
PPV 15.00

LOT 230813 1
EXP 02 2025
PPV 15.00

LOT 230813 1
EXP 02 2025
PPV 15.00

LOT 230737 2
EXP 02 2025
PPV 15.00